10215 - Lui est-il permis de suspendre les tours le jour de la fête

question

M’est-il permis de suspendre les tours le jour de la fête et passer ce jour avec mes deux épouses réunies ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « Si les épouses sont d’accord, il n’y a aucun inconvénient. Mais si la bénéficiaire du tour tient à jouir de son tour, c’est son droit. Mais j’exhorte les dames à faire preuve de tolérance à cet égard, car Allah facilite les choses à celui qui les facilite aux autres. Le jour de la fête est un jour de réunion pour tous dans le but de permettre aux gens de bien se réjouir de leur fête. Allah le Très Haut le sait mieux.